



Féchy, le 11 mai 2020

MUNICIPALITÉ
DE
1173 FÉCHY

Séance du Conseil général du 23 juin 2020

Préavis n° 3/2020 concernant l'arrêté d'imposition 2021

AU CONSEIL GÉNÉRAL DE FÉCHY

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

La Municipalité vous soumet l'arrêté d'imposition pour 2021 sur le même modèle que les années précédentes et vous propose de reconduire l'impôt communal à 64% de l'impôt cantonal de base.

Au vu des résultats de l'année comptable 2019 et malgré les investissements prévus tout comme les incertitudes liées aux probables augmentations de la péréquation, la Municipalité ne juge pas opportun d'augmenter le taux de l'impôt communal.

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons à prendre la décision suivante :

Le Conseil Général de Féchy

- vu le préavis municipal n° 3/2020
- entendu le rapport de la COGEFIN
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

Décide

- d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2021 tel que présenté

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  La Secrétaire 
Andreas Meyer  Katyla Labhard